

Fonds d'hypothèques et de revenu tactique BNI Série F

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds d'hypothèques et de revenu tactique BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visitez le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs de titres, BNI entend fusionner le fonds avec le Fonds de revenu à taux variable BNI, le ou vers le 4 juin 2021. Pour plus de détails, merci de consulter la Modification n°5 datée du 9 mars 2021 apportée au prospectus simplifiée. Le fonds était généralement fermé aux nouveaux achats à compter de 23h59 HNE le 1er mars 2021. Veuillez communiquer avec BNI ou votre courtier pour de plus amples renseignements.

Bref aperçu

Code du fonds :	NBC716	Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Date de création de la série :	14 novembre 2005	Gestionnaire de portefeuille :	Corporation Fiera Capital
Valeur totale du fonds au 31 janvier 2021 :	64,7 \$ millions	Distribution :	Revenu net, fin de chaque mois et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en titres additionnels, sauf choix différent de l'investisseur).
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,89 %	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)

Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de placement du fonds consiste à procurer un revenu courant élevé tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le fonds investit de manière tactique, directement ou au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille constitué principalement d'obligations canadiennes (corporatives, gouvernementales ou municipales) et de créances hypothécaires de premier rang sur des immeubles résidentiels ou commerciaux situés au Canada ou de créances hypothécaires assurées ou garanties (directement ou au moyen de placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires).

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 janvier 2021. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 janvier 2021)

1. Province de l'Ontario, 2,60 %, échéant le 2 juin 2025	16,9 %
2. Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2024	6,7 %
3. Canadian Mortgage Pools, 2,75 %, échéant le 1er juin 2023	5,7 %
4. Banque Canadienne Impériale de Commerce, Taux variable, échéant le 21 juillet 2030	3,1 %
5. Province de l'Ontario, 2,30 %, échéant le 8 septembre 2024	2,9 %
6. Banque de Montréal, 2,85 %, échéant le 6 mars 2024	2,7 %
7. Banque Toronto-Dominion, 3,22 %, échéant le 25 juillet 2029	2,5 %
8. Wells Fargo & Co., 2,09 %, échéant le 25 avril 2022	2,2 %
9. Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, échéant le 3 février 2025	2,1 %
10. Banque Royale du Canada, 1,94 %, échéant le 1er mai 2025	1,9 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	46,7 %
Nombre total de placements :	115

Répartition des placements (au 31 janvier 2021)

Répartition par actif	
Obligations corporatives canadiennes	46,2 %
Obligations provinciales	26,6 %
Obligations municipales	10,3 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	5,9 %
Titres adossés à des actifs	3,9 %
Obligations américaines	3,7 %
Obligations fédérales	3,1 %
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	0,3 %

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	MOYEN	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

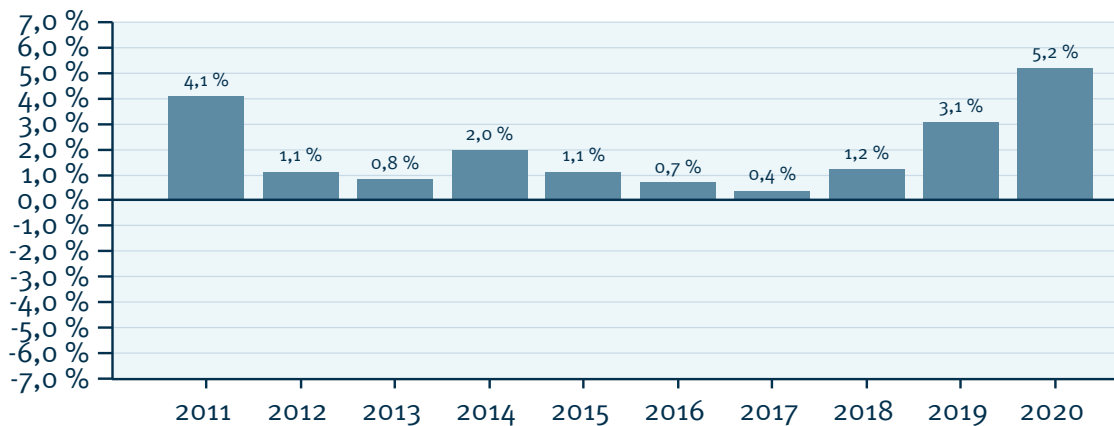
Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de la Série F du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Le ou vers le 13 mai 2016, l'objectif de placement du fonds a été modifié. Ces changements auraient pu influencer sur le rendement du fonds s'ils avaient été en vigueur pendant toute la période.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la Série F du fonds au cours des 10 dernières années. La série n'a pas perdu de sa valeur. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de la Série F sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	3,0 %	30 juin 2020	votre placement augmenterait à 1 030 \$.
Pire rendement	-1,1 %	31 juillet 2017	votre placement chuterait à 989 \$.

Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la Série F du fonds ont généré un rendement annuel composé de 1,95 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 213 \$.

À qui le fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir à court ou à moyen terme (au moins un an);
- désirent recevoir un revenu d'intérêts régulier;
- désirent ajouter une source de revenu d'intérêts à leur portefeuille.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Vous devez verser à la société de votre représentant des frais annuels en fonction de la valeur des actifs de votre portefeuille plutôt que des commissions ou frais sur chacune des opérations d'achat.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 juin 2020, les frais du fonds s'élevaient à 0,89 % de sa valeur, ce qui correspond à 8,90 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Combien cela coûte-t-il ? (suite)

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,89 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	0,89 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des titres de la Série F.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des titres que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.
Frais de comptes à honoraires	La Série F n'est offerte qu'aux investisseurs ayant conclu une entente avec la société de représentants prévoyant que les frais seront versés directement à celui-ci. Ces investisseurs versent à la société de représentants une rémunération annuelle en fonction de la valeur de leurs actifs.
Autres frais	Frais de fermeture d'un compte enregistré seulement dans le cas où le compte de placement enregistré est ouvert auprès de BNI. 100 \$

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc. Téléphone : 514 871-2082
1155, rue Metcalfe, 5^e étage Sans frais : 1 888 270-3941
Montréal (Québec) Courriel électronique :
H3B 4S9 investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.